

PAS DE CONQUETES SOCIALES SANS LIBERTES SYNDICALES

RELAXE ET AMNISTIE POUR LES MILITANTS-ES

Le mardi 27 septembre, dans le cadre des mobilisations contre la loi travail, nous nous rassemblerons pour dire stop à la répression et à la criminalisation de l'action syndicale. Ce jour-là, seize salarié-e-s d'Air France sont convoqué-e-s au Tribunal de grande instance de Bobigny, et un camarade de la CGT de Rhône-Alpes sera auditionné à Grenoble.

Les attaques aux libertés syndicales qui peuvent aller jusqu'à la répression et la criminalisation de l'action syndicale sont parfois insidieuses et sont toutes inacceptables :

- Discrimination syndicale ;
- Entrave au libre exercice de l'activité syndicale ;
- Atteinte à la liberté d'expression ;
- Fermetures de bourses du travail ;
- Atteintes au droit de grève ;
- Sanctions disciplinaires déguisées ;
- dénigrements publics des syndicats par le Medef et le gouvernement ;
- Autorisations de manifester en « liberté surveillée » dans le contexte d'État d'urgence ;
- Condamnation de militant-e-s en correctionnel.

Rappelons nous l'exemple récent des dockers du Havre interpellés chez eux devant leurs familles comme des malfrats, Rappelons le licenciement administratif du camarade d'Air FRANCE autorisé par la Ministre contre l'avis même de l'inspection du travail.

Localement, c'est un jeune manifestant qui est convoqué au Tribunal prochainement pour avoir été le conducteur d'un camion lors d'une manifestation contre la loi travail le 17 mai dernier. Ce sont d'autres convocations de jeunes et de salariés qui vont suivre pour leur participation au mouvement social actuel. C'est le président de l'université François Rabelais de Tours qui s'octroie le droit d'interdire la tenue d'assemblée générale sur le site des tanneurs et ce en toute illégalité !

La répression patronale et policière n'a fait qu'empirer au fur et à mesure des mobilisations toujours plus déterminées.

LE GOUVERNEMENT ET LE MEDEF ne tolèrent pas les capacités d'organisation des syndicats.

Ce même gouvernement Hollande/Valls essaie d'enfermer l'activité syndicale dans un cadre institutionnel, d'accompagnement des réformes et de la casse des entreprises et du secteur public.

Cette répression syndicale remet en cause le syndicalisme de luttes et de propositions, le syndicalisme indépendant qui donne une place centrale à l'expression des salarié-e-s et à la construction des rapports de forces.

Notre liberté d'adhérer au syndicat de notre choix, tout comme le droit de grève sont des droits fondamentaux inscrits dans la constitution.

Nous devons quel que soient l'entreprise, le service, le territoire, défendre les libertés syndicales pied à pied, ne rien lâcher.

À Grenoble, à Bobigny, à Tours et ailleurs, mobilisons nos forces pour exiger le respect des libertés syndicales, l'arrêt des poursuites judiciaires pour toutes et tous les camarades incriminés injustement, une loi d'amnistie pour celles et ceux déjà condamnés, la mise à disposition de locaux syndicaux et de bourses de travail à titre gracieux dans les collectivités territoriales...

Cette action nationale pour la défense des libertés syndicales ne sera pas la dernière.

CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et SOLIDAIRES Etudiant-e-s appellent à poursuivre avec la même détermination que les mois précédents le combat pour l'abrogation de la loi travail !

RASSEMBLEMENT ET MANIFESTATION LE MARDI 27 SEPTEMBRE 2016, DEVANT LE PALAIS DE JUSTICE DE TOURS, A PARTIR DE 17H30.